

Numéros SIREN et SIRET : quelles démarches pour les obtenir ?

<

LECTURE : 2 MINUTES

Par [Bercy Infos](#) , le 22/12/2023 - [Formalités administratives](#)

L'immatriculation d'une entreprise entraîne automatiquement l'attribution de numéros dits « SIREN » et « SIRET ». À quoi servent-ils ? Comment les obtenir ? On fait le point.

Numéro SIREN, numéro SIRET, quelle différence ?

Les numéros SIREN et SIRET sont des numéros d'immatriculation permettant d'identifier une entreprise dans ses relations avec les organismes publics et les administrations.

Le numéro SIREN

Le numéro SIREN (ou système d'identification du répertoire des entreprises) sert à **identifier l'entreprise en tant qu'entité**. Il s'agit d'un **code unique et invariable** tout au long de la vie de l'entreprise. Il se compose de neuf chiffres.

Le numéro SIREN permet d'accéder **aux informations judiciaires et financières** de votre entreprise. Il doit apparaître sur l'ensemble des documents commerciaux et administratifs ainsi que sur les [fiches de paie](#) de vos salariés.

Le numéro SIRET

Le numéro SIRET (ou système d'identification du répertoire des établissements) identifie chaque établissement de l'entreprise. **Il se compose de 14 chiffres** : les neuf chiffres du numéro SIREN + les cinq

chiffres correspondant à [un numéro NIC](#) (numéro interne de classement). Le numéro SIRET donne **une indication géographique**.

En cas de changement d'adresse d'un établissement, vous devez signaler ce changement au [Guichet des formalités des entreprises](#) qui vous créera un nouveau numéro SIRET.

Il doit apparaître sur les feuilles de paie de vos salariés et sur l'ensemble des factures émises par votre établissement.

À savoir

Il n'y a qu'un seul numéro SIREN par entreprise mais **une entreprise peut se voir attribuer plusieurs numéros SIRET distincts** si elle a d'autres établissements en plus de son siège social.

Grâce à ces numéros d'identification, l'administration peut recenser toutes les entreprises et leurs établissements se trouvant sur le territoire national dans le système SIRENE (pour système informatique pour le répertoire des entreprises et des établissements).

<

Le **répertoire SIRENE** enregistre l'état civil des entreprises et de leurs établissements.

Numéro SIREN et SIRET, comment les obtenir ?

Les numéros SIREN et SIRET sont délivrés gratuitement et automatiquement après l'immatriculation de

votre société sur le **guichet des formalités des entreprises** .

<

Depuis le 1er janvier 2023, ce guichet unique dématérialisé remplace les centres de formalités des entreprises, et cela quelle que soit la forme juridique et l'activité de votre entreprise.

SIREN, SIRET... Se renseigner sur une entreprise

Le répertoire Sirene est la plus grande base de données des « fiches d'identité » des entreprises françaises. Les entreprises étrangères ayant une représentation ou une activité en France y sont également répertoriées.

Il vous est ainsi possible de vous renseigner sur des entreprises, de les comparer entre elles, de faire des listes. **L'accès à Sirene est gratuit.**

Ces contenus peuvent aussi vous intéresser

- [Activité de votre entreprise : code APE, code NAF, qu'est-ce que c'est ?](#)
- [Comment bénéficier de l'Acre pour créer ou reprendre une entreprise ?](#)
- [Quel statut juridique choisir pour créer son entreprise ?](#)

En savoir plus sur les numéros SIREN et SIRET

<

- [Création d'entreprise : formalités d'immatriculation d'une société ?](#) *sur [entreprendre.service-public.fr](https://www.economie.gouv.fr/entreprises/numerousiren-siret)*

<

- [Comment obtenir un numéro SIREN ou SIRET ?](#) *sur [entreprendre.service-public.fr](https://www.economie.gouv.fr/entreprises/numerousiren-siret)*

Thématiques : [Formalités administratives](#)

Ce sujet vous intéresse ? Chaque jeudi avec la lettre Bercy infos Entreprises, recevez les toutes les dernières actus fiscales, comptables RH et financières... utiles à la gestion de votre activité.

Je m'abonne à Bercy infos Entreprises

exemple : nom.prenom@domaine.com

Je m'abonne

Je consens à ce que mon adresse email soit utilisée afin de recevoir les lettres de Bercy infos. [Consulter notre politique de confidentialité](#)